

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
21 juin 2018
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 21 juin 2018, adressée au Secrétaire
général par la Chargée d'affaires par intérim
de la Mission permanente de la Suède
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous informer que, sous la présidence de la Suède, le Conseil de sécurité a prévu de tenir le 9 juillet 2018 un débat public sur le sort des enfants en temps de conflit armé, qui aura pour thème : « En protégeant les enfants aujourd'hui, nous prévenons les conflits de demain » (voir annexe).

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadrice,
Représentante permanente adjointe
Chargée d'affaires par intérim
(Signé) Irina **Schoulgin Nyoni**



Annexe à la lettre datée du 21 juin 2018 adressée au Secrétaire général par la Chargée d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Suède auprès de l'Organisation des Nations Unies

Note de cadrage établie en vue du débat public du Conseil de sécurité sur le sort des enfants en temps de conflit armé, qui aura lieu le 9 juillet 2018

En protégeant les enfants aujourd'hui, nous prévenons les conflits de demain

1. Le débat portera sur la façon dont la protection des enfants touchés par un conflit armé peut contribuer à prévenir les conflits et à pérenniser la paix.

La protection des enfants et la défense de leurs droits, éléments fondamentaux des sociétés pacifiques et durables

2. Il y a plus de 20 ans, dans son rapport sur l'impact des conflits armés sur les enfants ([A/51/306](#)), qui a débouché sur l'adoption d'un programme d'action pour la protection des enfants en temps de conflit armé, Graça Machel concluait que le meilleur moyen de protéger les enfants était d'empêcher le déclenchement de conflits armés. Le Conseil de sécurité n'est peut-être pas en mesure de régler tous les conflits dont il est saisi actuellement, mais il peut renforcer la protection des enfants qui en sont victimes. Le programme d'action pour la protection des enfants en temps de conflit armé donne les moyens de faire cesser les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire ou les atteintes à ces droits commises contre des enfants touchés par un conflit armé, de prévenir de telles violations et atteintes à l'avenir, et d'amener les auteurs de ces actes à en répondre.

3. Il est essentiel de protéger les enfants aujourd'hui si l'on veut empêcher l'apparition de nouveaux conflits. La manière dont nous traitons les enfants touchés par des conflits armés influe sur leur avenir et sur celui de leur communauté et de leur pays. En protégeant les enfants contre les pires conséquences de la guerre, nous augmentons nos chances de prévenir de nouveaux cycles de conflits et d'instaurer une paix durable. En s'appuyant sur le programme de prévention du Secrétaire général, les gouvernements, l'Organisation des Nations Unies et la société civile doivent intensifier leurs efforts pour renforcer les liens entre la protection de l'enfance, les droits des enfants et la prévention des conflits et la pérennisation de la paix. En outre, nous devons prendre de nouvelles mesures pour donner aux enfants et aux jeunes les moyens de contribuer activement à la paix et à la prévention des conflits.

Assurer une bonne réintégration des enfants, dans l'intérêt supérieur de l'enfant et de la société

4. Nous devons en priorité assurer une bonne réintégration des enfants qui ont été associés à des forces ou groupes armés. En veillant à ce que tous les enfants qui en ont besoin aient accès à des services de réintégration, nous pouvons les aider à retrouver une vie paisible et productive et à briser le cycle des conflits. Cependant, la réintégration ne saurait être envisagée hors du contexte dans lequel elle se déroule, et les anciens enfants soldats ne sont pas les seuls à avoir besoin d'assistance pour se remettre du traumatisme de la guerre. Nous devons défendre le droit à l'éducation – en particulier pour les filles – et garantir des soins de santé, y compris un soutien psychosocial, à tous les enfants touchés par un conflit armé.

L'importance des processus de paix dans la protection de l'enfance et l'édification de sociétés pacifiques

5. Dans sa résolution [1612 \(2005\)](#), le Conseil de sécurité a demandé à toutes les parties à un conflit armé de veiller à ce que les processus de paix et les accords de paix prennent systématiquement en compte la protection, les droits et le bien-être des enfants. Or, bien que les enfants soient souvent les premières victimes des conflits, dans de nombreux cas leurs besoins spécifiques sont négligés et leurs voix ne sont pas entendues. La Colombie et le Népal ont montré que l'adoption d'engagements précoces en faveur de la protection des enfants et de leurs droits permettait également de susciter la confiance. Afin de fournir des outils aux acteurs participant à des initiatives de médiation et de paix, et en réponse à la demande formulée par le Président du Conseil de sécurité dans sa déclaration du 31 octobre 2017 ([S/PRST/2017/21](#)), une action sera officiellement engagée pour élaborer des directives pratiques sur l'intégration des questions touchant la protection de l'enfance dans les processus de paix.

Questions à examiner

6. Que pouvons-nous faire :
- a) Pour promouvoir et renforcer les liens entre la protection de l'enfance, les droits de l'enfant et la prévention des conflits ;
 - b) Pour donner aux enfants et aux jeunes les moyens de contribuer activement à la paix et à la prévention des conflits ;
 - c) Pour veiller à ce que les processus de paix prennent en compte la protection, les droits et le bien-être des enfants ;
 - d) Pour aider les gouvernements et les organisations régionales et sous-régionales à renforcer leurs capacités en matière de protection de l'enfance et à élaborer des stratégies de prévention ?

Modalités et intervenants

7. Le débat public se tiendra le 9 juillet 2018 à 10 heures dans la salle du Conseil de sécurité et sera présidé par le Premier Ministre suédois, Stefan Löfven.
8. Étant donné qu'un grand nombre d'États Membres devraient participer au débat public, tous les orateurs sont priés de limiter leur intervention à trois minutes. Les États Membres auront la possibilité de télécharger une version plus longue de leur déclaration, pour qu'elle soit consignée. Ils sont également encouragés à privilégier les déclarations collectives faites au nom de groupes régionaux.
9. Les orateurs suivants prendront la parole devant le Conseil :
- Virginia Gamba, Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé ;
 - Henrietta Fore, Directrice générale du Fonds des Nations Unies pour l'enfance ;
 - Yenny Londoño, représentante de la société civile.

Résultats escomptés

10. L'objectif est d'adopter une résolution lors du débat public.